



## CONSEIL DES MINISTRES COMPTE RENDU

*Mercredi 17 avril 2024*

Le Conseil des ministres s'est réuni ce mercredi. Parmi les dossiers examinés, il a adopté les dossiers suivants (lien du sommaire interactif) :

<b>PR – Président de la Polynésie française</b> .....	<b>2</b>
• Aides à la Délégation pour le développement des communes (DDC) .....	2
<b>VP – Vice-présidente, et ministre de la Culture</b> .....	<b>2</b>
• Présentation des orientations en matière de formations générales et techniques pour l'année 2024 .....	2
• 4 <sup>e</sup> exposition artisanale de Rurutu .....	5
<b>MSF – Ministre du Logement, en charge de l'Aménagement</b> .....	<b>6</b>
• Nouvelle procédure pour les demandes de permis de construire et de certification de conformité pour les fare OPH .....	6
<b>MEF – Ministre de l'Économie, du Budget et des Finances</b> .....	<b>7</b>
• Diffusion aux citoyens de données sur les finances publiques du Pays .....	7
• Index des travaux du bâtiment et des travaux publics pour le mois de mars (BTP).....	7
• Indice des prix de détail à la consommation familiale du mois de mars 2024.....	7
<b>MPR – Ministre de l'Agriculture et des Ressources marines</b> .....	<b>8</b>
• 13 <sup>e</sup> édition des Floralies en Polynésie .....	8
<b>MEE – Ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur</b> .....	<b>9</b>
• Subventions en faveur des établissements scolaires.....	9
<b>MSP – Ministre de la Santé, en charge de la Prévention</b> .....	<b>10</b>
• Bilan de l'atelier sur la mise en œuvre et l'évaluation du « Règlement Sanitaire International » en Polynésie française .....	10



**- PR -**

**Aides à la Délégation pour le développement des communes (DDC)**

Dans le cadre de la politique du Pays d'accompagnement et de soutien des opérations d'investissement des communes, le Conseil des ministres a validé onze (11) octrois de financement au profit de dix (10) communes de Polynésie.

Ces aides sont issues de la session d'août 2023 et représentent un montant octroyé d'un total de plus de 413.5 millions F CFP pour des investissements évalués à 670 millions F CFP, soit une participation du Pays à hauteur de 61.68 %.

Ils concernent cinq acquisitions et six opérations de travaux.

Sur le volet des acquisitions, les communes de Mahina, Makemo, Napuka, Rapa et Rurutu bénéficient d'octrois de financement d'un montant cumulé de 77 millions F CFP, pour des investissements estimés à près de 120 millions F CFP, soit une participation du Pays à hauteur de 64.4 %. Ces soutiens financiers sont dédiés à l'acquisition d'un véhicule de transport en commun pour la commune de Mahina et d'engins pour les autres collectivités. L'ensemble de ces équipements permettra à ces municipalités d'assurer la logistique nécessaire pour accomplir leurs missions de proximité.

Regardant le secteur des travaux, les octrois sont attribués aux communes de Fakarava, Fangatau, Mahina, Papeete, Pirae et Tureia. Ces octrois visent la sécurisation du réseau électrique par la mise en place d'équipements de protection de la commune de Fakarava, la construction de structures sportives et annexes pour les communes de Fangatau et Tureia, la construction et l'amélioration des bâtiments administratifs et techniques des communes de Papeete et Mahina et enfin, la réfection de certaines de ses servitudes par la commune de Pirae. L'ensemble des octrois pour ces derniers totalisent 336.3 millions F CFP, soit une participation du Pays de 61.1 %, pour la réalisation de travaux divers représentant plus de 550.6 millions F CFP.

Les soutiens du Pays au profit des communes se dessinent ici, une nouvelle fois, à la hauteur des investissements d'importance résolument entamés par les équipes municipales mises en place depuis 2020.

Développer avec et pour les communes, tel est le socle de la politique de soutien du Pays.

**- VP -**

**Présentation des orientations en matière de formations générales et techniques pour l'année 2024**

Sous l'égide de Vice-présidence, ministère de la Culture, de l'Environnement, du Foncier et de l'Artisanat, en charge des Relations avec les Institutions, le Service de l'artisanat traditionnel - *Te Pū 'ohipa rima'i*, a développé un programme de formations techniques et générales pour l'année 2024. Il s'inscrit dans la continuité de la volonté de professionnalisation et de développement du secteur de l'artisanat traditionnel.



## Les formations générales

Depuis 2022, des formations générales ont été mises en place dans le cadre des salons dits « historiques », avec pour objectif de permettre aux artisans exposants, de gagner en compétences. Ce principe permettait également d'en offrir le bénéfice aux artisans des archipels, qu'il serait difficile de réunir autrement que durant la tenue de ces manifestations annuelles. Ainsi, en 2022 et 2023, cent soixante-dix-sept (177) artisans ont pu bénéficier de formations de sensibilisation en comptabilité/gestion, création d'une entreprise, communication et techniques de vente.

Cette année, le service a souhaité poursuivre ces formations, mais dans un format plus poussé, accessible à tous les artisans de Tahiti et Mo'orea. Ces derniers auront donc accès aux thématiques suivantes :

- Comptabilité/gestion : déterminer un prix de revient (la matière, le temps de fabrication, les coûts de commercialisation), faire un devis et comprendre les modalités, faire une facture en bonne et due forme, anticiper et piloter l'activité (vente, gestion, piloter – indicateurs d'alerte) ;
- Techniques de vente : approcher le client, rendre son stand attractif pour mieux vendre, clôturer sa vente ;
- Ouvrir une patente : ce focus permettra aux artisans d'être informés des démarches pour entreprendre, des aides accessibles et de connaître le point de vue fiscal des entreprises individuelles ;
- Anglais : les artisans apprendront à se présenter, à engager une conversation, acquérir les outils langagiers propres à leur métier : couleurs, matières, objets, tarifs, etc. ;
- Communication : axée sur les réseaux sociaux et la photographie, cette formation permettra aux artisans d'atteindre non seulement la clientèle locale mais aussi internationale.

Les sessions sont gratuites, et organisées ponctuellement tout au long de l'année (avril à août). Elles se dérouleront chacune sur deux (2) jours de 8 heures à 16 heures, soit sept (7) heures par jour, dans la salle annexe du Service de l'artisanat traditionnel - *Te Pū 'ohipa rima'i* fraîchement rénovée. Les inscriptions se feront auprès du service avec dix (10) à quinze (15) participants au maximum par session.

Une session est également organisée à destination des artisans de l'île de Fakarava au mois de mai sur les thématiques suivantes :

- Techniques de vente ;
- Comptabilité/gestion ;
- Ouvrir une patente.

Dix (10) participants maximum pourront s'inscrire, l'accès est gratuit, ouvert à tous les artisans de Fakarava et aux îles adjacentes. Les sessions auront lieu sur trois (3) jours à raison de quatre (4) heures par jour, soit douze (12) heures de formation au total.

Enfin, à l'approche des épreuves de surf des Jeux Olympiques de Paris 2024 qui se dérouleront à Teahūpo'o en juillet et août, et pour répondre à la demande du Comité du



Tourisme de Tai'arapu-Ouest, le Service de l'artisanat traditionnel - *Te Pū 'ohipa rima'i* organise la formation générale de ses membres, en vue de leur permettre de gagner en compétences et de recevoir le public attendu sur cet événement avec professionnalisme.

Ainsi, il a été proposé aux artisans de bénéficier des formations en techniques de vente et en anglais. Les stagiaires feront deux (2) jours de formation par thématique et devront s'inscrire auprès de la présidente du comité. Si les quotas n'étaient pas atteints, le service inviterait les autres artisans de la commune à participer aux sessions.

### **Les formations techniques**

Ces formations sont proposées à des artisans traditionnels recensés par le Service de l'artisanat traditionnel - *Te Pū 'ohipa rima'i* œuvrant majoritairement au sein d'une structure familiale ou associative, comme base de la transmission des valeurs, du savoir et du savoir-faire traditionnels. Ainsi depuis 2022, quatre-vingt-onze (91) artisans ont été formés aux Tuamotu principalement mais aussi aux Marquises. Ces formations ont pour objectif de permettre aux stagiaires de se réapproprier les techniques ancestrales et de préserver et soutenir la qualité et la variété de leur savoir-faire tout en développant leur capacité à innover. Le risque de perte des savoir-faire justifie la prise en charge de ces formations par le service à 100 %.

Ainsi, trois (3) formations techniques sont proposées sur l'année 2024 à Ra'ivāvae et Tahiti. Elles ont soit été demandées par des structures associatives, soit identifiées par le Service de l'artisanat traditionnel - *Te Pū 'ohipa rima'i* :

Formation sculpture à Ra'ivāvae : il est de plus en plus rare de trouver des sculptures typiques des Australes sur les salons, ces motifs propres aux Tūha'a pae sont pourtant très appréciés et recherchés par le public. Fort de ce constat, le service organise cette formation dans l'île où résident les formateurs expérimentés en la matière et qui seront les plus à même de former les futurs sculptrices et sculpteurs ;

Formation initiation à la confection du tīfaifai à Ra'ivāvae : l'association *Te api nui o te tīfaifai* s'est rapprochée du service pour la mise en place de cette formation à Ra'ivāvae, le but étant de donner aux stagiaires les techniques de coupe et de couture du tīfaifai, de développer leur esprit créatif, de se professionnaliser et de favoriser l'insertion ;

Formation des artisans de la presqu'île à l'approche des épreuves de surf des Jeux Olympiques de Paris 2024 : les artisans de la presqu'île auront aussi accès à des formations techniques en plus des formations générales sur la sollicitation du Comité du Tourisme de Tairapu-Ouest, qui souhaite encourager ses artisans à enrichir leur créativité et renforcer leurs compétences dans le domaine de l'artisanat. Ces derniers auront donc accès aux formations suivantes :

- Initiation au tressage du *pae'ore* ;
- Initiation au tressage en *nī'au, rāraga mātua* ;
- Ornement en coquillages.



### **Les formations à destination des organismes associatifs**

En 2023, le Service de l'artisanat traditionnel - *Te Pū 'ohipa rima'i* avait mis en place la formation des membres de bureau des organismes associatifs, très présents dans le secteur, pour contribuer à leur professionnalisation. Cette formation est menée en partenariat avec la Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS), au titre de ses missions dans le cadre de l'accompagnement de la vie associative. C'est ainsi que douze (12) associations ont pu bénéficier de ce dispositif en 2023, soit vingt-neuf (29) membres de bureaux.

Cette année, le service entend reconduire ces formations auprès des structures qui sollicitent régulièrement des subventions, et qui sont engagées par convention avec le service depuis la création de la Commission consultative de l'artisanat traditionnel (CCAT). Ces formations seront réservées aux membres du bureau, dans un objectif de bonne gestion de leur structure et de leurs projets, et seront accentuées sur des thématiques précises.

Ces sessions auraient lieu au second semestre, notamment auprès des organismes qui n'ont pas pu en bénéficier l'année dernière.

### **4<sup>e</sup> exposition artisanale de Rurutu**

L'Assemblée de la Polynésie française (APF) accueillera du 22 avril au 5 mai, l'exposition artisanale de Rurutū, organisée par l'association *Va'ine rima'i no Rurutu tu noa*, présidée par Ramona TEVAEARAI. Elle se tiendra dans le hall de l'APF, Tamaru René LÉBOUCHER.

L'exposition aura lieu sur deux (2) semaines et regroupera une trentaine d'artisans. Tous font le déplacement depuis Rurutū, afin de mettre en lumière l'authenticité de leurs savoir-faire et les spécificités de leur île.

Cette année, le thème retenu est l'art du tressage moulin « *Rurutū, 'a faufa'a mai tā tāua rara'a tāviri pere'ou* ». Cette technique de tressage typique de l'île sera mise à l'honneur au travers d'objets d'artisanat variés et uniques.

Les visiteurs pourront ainsi découvrir des créations conçues à base de matières locales de Rurutū : *'ete* (paniers), *tāupo'o* (chapeaux), *pōta'ata'a* (*pē'ue* ronds) mais aussi des sculptures en *miro* ou bois de rose, *'aitō...* ou encore des colliers de graines et de coquillages.

Cette nouvelle édition ouvrira ses portes du 22 avril au 5 mai, de 8 heures à 17 heures tous les jours. L'inauguration officielle aura lieu le lundi 22 avril à 11 heures dans le hall de l'APF - Tamaru René LÉBOUCHER.

Pour tout renseignement, veuillez contacter Ramona TEVAEARAI, présidente de l'association *Va'ine rima'i no Rurutū tu noa*, au 87 28 04 99.



**- MSF -**

**Nouvelle procédure pour les demandes de permis de construire et de certification de conformité pour les fare OPH**

Le ministère des Solidarités et du Logement, en charge de l'Aménagement, de la Famille, de la Condition féminine et des personnes non autonomes, en collaboration avec l'Office Polynésien de l'Habitat (OPH) et la Direction de la Construction et de l'Aménagement (DCA), a mis en place une nouvelle procédure pour les demandes de permis de construire et de certification de conformité des fare OPH.

Cette initiative, effective à partir du 1<sup>er</sup> mai 2024, vise à simplifier les démarches pour les demandeurs et à accélérer le traitement des dossiers.

Au cours de l'année 2023, la DCA a enregistré un total de trois-mille-trois-cents (3 300) demandes de permis de construire, parmi lesquelles 35 % concernaient des fare OPH. Cette forte demande a mis en lumière la nécessité d'une approche plus efficace pour gérer les autorisations de construction et assurer la conformité des projets. Face à ces défis et sous l'impulsion de la ministre du Logement, en charge de l'Aménagement, un partenariat a été mis en œuvre entre l'OPH et la DCA afin d'optimiser les délais de traitement des permis de construire.

Ainsi, à partir du 1<sup>er</sup> mai prochain, les formalités relatives au retrait et au dépôt des demandes de permis de construire des fare OPH, pour Tahiti et Moorea, seront centralisées à l'Office Polynésien de l'Habitat. Ces démarches s'effectueront à l'agence des Remparts, située à Papeete, ainsi que dans les bureaux de la Direction de la Maîtrise d'ouvrage de l'OPH basés dans la zone industrielle de Tipaerui.

Pour Tahiti et Moorea, toutes les demandes de permis de construire concernant les fare OPH, seront préalablement examinées par les services de l'OPH avant d'être transmises à la DCA. Cette pré-évaluation vise à garantir la conformité des projets avec les normes en vigueur et à accélérer leur validation.

Pour les Tuamotu-Gambier, l'OPH se chargera d'instruire les demandes de conformité pour les fare OPH, la DCA délivrant la certification de conformité sur la base d'une checklist précise.

L'objectif de cette réforme est de réduire les délais de traitement des demandes, d'améliorer la qualité du service public en matière de logement social et de faciliter l'accès à un logement décent pour les familles Polynésiennes. Elle permettra en outre à la DCA de se concentrer sur d'autres tâches essentielles, optimisant ainsi l'utilisation de ses ressources. En travaillant ainsi, le Pays s'engage à fournir un accompagnement continu aux demandeurs durant la phase de transition vers cette nouvelle procédure. Des ateliers d'information, des guides pratiques, et un service de support seront mis à disposition pour faciliter l'adaptation à ce changement.



**- MEF -**

**Diffusion aux citoyens de données sur les finances publiques du Pays**

Le Conseil des ministres met en œuvre la transparence de la gestion des finances publiques et organise la diffusion aux citoyens, de données statistiques sur les finances publiques du Pays.

Cette diffusion se traduit par deux (2) publications annuelles à compter de 2024 :

- Les données du budget primitif de l'année en cours, publiées dans le courant du premier trimestre ;
- Les données du compte administratif de l'année *n-1*, publiées dans le courant du troisième trimestre.

Chaque publication est contenue sur une brochure dépliant qui sera bientôt disponible dans les locaux de la Direction du Budget et des Finances (DBF) et téléchargeable en version PDF sur les sites [www.presidence.pf](http://www.presidence.pf) et [www.net.pf](http://www.net.pf).

*Retrouvez en pièce-jointe du mail, le premier numéro qui concerne les chiffres du budget général 2024.*

**Index des travaux du bâtiment et des travaux publics pour le mois de mars (BTP)**

En mars 2024, l'index du Bâtiment et des Travaux Publics (BTP) baisse de 0,1 % et s'établit à 132,27. Cette diminution s'explique principalement par la baisse des prix des matériaux de construction (- 0,3 %) dont les matériaux métalliques (- 0,8 %), les matériaux chimiques (- 0,3 %) et les matériaux végétaux (- 0,2 %).

Dans le Bâtiment, l'index du Gros Œuvre baisse de 0,2 % tandis que celui du Second Œuvre augmente de 0,2 %. Sur douze mois, l'index général du Bâtiment baisse de 1,9 %.

Dans les Travaux Publics, l'index du Génie Civil baisse de 0,2 % tandis que celui des Travaux spécialisés augmente de 0,1 %. Sur douze mois, l'index général des Travaux Publics baisse de 2,1 % (source ISPF).

**Indice des prix de détail à la consommation familiale du mois de mars 2024**

En mars 2024, l'indice général des prix à la consommation augmente de 0,8 % et s'établit à 111,28. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des prix des produits alimentaires (+ 2,4 %) portée par l'augmentation des prix des produits de la mer.

Hors transport aérien international, l'indice des prix augmente également de 0,8 % en mars 2024, et de 1,5 % sur douze mois glissants.

L'indice ouvrier est en hausse de 0,5 % en mars 2024, et de 1,2 % en glissement sur douze mois.





Entre mars 2023 et mars 2024, l'indice général des prix à la consommation est en hausse de 1,5%. En moyenne sur les douze derniers mois, cette variation est de + 2,1 % (source ISPF).

### Évolutions détaillées

L'évolution de l'indice des prix à la consommation au cours du mois de mars s'explique par la hausse des prix des produits alimentaires qui augmentent de 2,4 % dont les produits de la mer (+ 18,6 %) et les légumes (+ 2,4 %). Les prix de l'entretien et la réparation du logement (+ 1,7 %) augmentent également au mois de mars.

A l'inverse, les prix des boissons alcoolisées diminuent de 1,2 % ainsi que ceux des boissons non alcoolisées (- 0,2 %) dont les tarifs des eaux minérales (- 0,6 %). Parmi les produits alimentaires, le prix des viandes baisse également (- 1,1 %).

Variation de l'indice des prix à la consommation	Janvier 2024		Février 2024		Mars 2024	
	France	Polynésie française	France	Polynésie française	France	Polynésie française
Glissement sur 12 mois	3,1	0,9	2,9	0,7	2,3	1,5

*Retrouvez en pièce-jointe du mail, la publication de l'ISPF – Point conjoncture n°4 pour le mois de mars 2024.*

- MPR -

### **13<sup>e</sup> édition des Florales en Polynésie**

La Chambre de l'Agriculture et de la Pêche Lagonaire (CAPL) organise aux côtés de la fédération horticole *Hei Tini Rau*, la **13<sup>e</sup> édition des Florales**, qui se tiendra du 2 au 12 mai, dans les jardins de l'hôtel de ville de Punaauia.

Cette manifestation vise à mettre en lumière le savoir-faire local en matière d'horticulture et à réunir l'ensemble des acteurs de cette filière pendant onze jours.

En prévision des épreuves de surf des Jeux Olympiques de Paris 2024, les horticulteurs ont choisi de rendre hommage à la célèbre vague de Teahupoo et à la richesse de la flore locale. Ainsi, le thème de cette édition est « *Mai te fenua i te tai* », mettant à l'honneur le surf polynésien.

Les visiteurs seront transportés au cœur de la flore endémique polynésienne à travers la reconstitution végétale de la vague emblématique et des vallées de la presqu'île. Cette diversité florale offre un spectacle unique, où arbustes et fougères arborescentes déploient leur majesté.





Les végétations hautes, formant de véritables maquis, s'étendent en fonction de leur exposition au soleil et au vent. Sur le littoral, les cocoteraies dominent le paysage, accompagnées d'hibiscus, de *tamanu* et d'autres arbustes. Les fleurs, symboles de la culture polynésienne, mettent en lumière des espèces tropicales telles que les frangipaniers, sans oublier la Tiare Tahiti, fleur emblématique du fenua, réputée pour son parfum envoûtant. C'est donc le tableau qui sera proposé durant cette 13<sup>e</sup> édition.

Cette édition des Floralies s'engage également dans la préservation du patrimoine, notamment en proposant des alternatives à l'utilisation du plastique grâce au savoir-faire des artisans traditionnels. L'opération 'ETE, portée par le Service de l'artisanat traditionnel - *Te Pū 'ohipa rima'i*, offrira ainsi des initiations à la fabrication de paniers 'ETE afin d'encourager l'utilisation de ces alternatives locales.

L'inauguration des Floralies de Polynésie aura lieu le jeudi 2 mai à 10 heures dans les jardins de la mairie de Punaauia.

### - MEE -

#### Subventions en faveur des établissements scolaires

Sur proposition du ministre de l'Éducation, et de l'Enseignement supérieur, le Conseil des ministres a octroyé onze (11) subventions de fonctionnement, pour un montant total de 17 298 400 F CFP, en faveur d'établissements scolaires. Les subventions sont réparties comme suit :

Subventions établissements scolaires	Montants
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Makemo pour financer l'achat de denrées alimentaires	<b>812 000</b>
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Hakahau - Ua Pou pour financer l'achat de denrées alimentaires	<b>826 400</b>
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Moerai - Rurutu pour financer l'achat de denrées alimentaires	<b>874 800</b>
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Mataura - Tubuai pour financer l'achat de denrées alimentaires	<b>1 105 200</b>
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Hao pour financer l'achat de denrées alimentaires	<b>1 231 200</b>
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Faaroa pour financer l'achat de denrées alimentaires	<b>1 382 400</b>



Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Rangiroa pour financer l'achat de denrées alimentaires	<b>1 533 600</b>
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Hitia'a pour financer l'achat de denrées alimentaires	<b>1 720 800</b>
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Haamene - Tahaa pour financer l'achat de denrées alimentaires	<b>2 174 400</b>
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège Maco-Tevane pour financer l'achat de denrées alimentaires	<b>2 678 400</b>
Attribution d'une subvention de fonctionnement en faveur du Collège de Fare - Huahine pour financer l'achat de denrées alimentaires	<b>2 959 200</b>
<b>Total</b>	<b>17 298 400</b> <b>F CFP</b>

**- MSP -**

**Bilan de l'atelier sur la mise en œuvre et l'évaluation du « Règlement Sanitaire International » en Polynésie française**

Sur proposition du ministre de la Santé, en charge de la Prévention et de la Protection sociale généralisée, le Conseil des ministres a pris connaissance du bilan de l'atelier pour évaluer la mise en œuvre du Règlement Sanitaire International (RSI) en Polynésie française, qui s'est tenu les 13 et 14 décembre 2023.

Pour mémoire, le RSI est un ensemble de règles et de normes établies par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) pour aider les pays à travailler ensemble afin de prévenir et de répondre à des crises de santé publique qui peuvent se propager d'un pays à un autre.

L'atelier s'inscrit dans le cadre des efforts continus du Gouvernement pour renforcer la préparation du Pays face aux menaces sanitaires régionales et mondiales. L'atelier a permis d'initier l'évaluation de la mise en œuvre du RSI en utilisant l'outil SPAR (*State Party Self-Assessment Annual Report*), et de formuler des propositions concrètes pour améliorer le système d'alerte et de réponse aux urgences sanitaires. Parmi les actions prioritaires validées figurent la création d'un comité technique opérationnel et la mise en place de groupes de travail spécifiques sur le développement des capacités aux points d'entrée et l'analyse des risques zoonotiques.